

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

MINISTRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Conseil Consultatif National pour l'Aménagement
et le Développement des Pêcheries

(CCNADP)

Procès Verbal de la 2^{ème} Session ordinaire du CCNADP, 2018

Avril-Mai 2018



Procès verbal de la session ordinaire du CCNADP, ouverte le 17/04/2018 au MPEM.

L'an deux mille dix huit et le mardi dix sept avril, s'est ouverte la seconde session ordinaire, au titre de 2018, du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des pêcheries (CCNADP), dans les locaux du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) à Nouakchott.

Les travaux de cette session ordinaire se sont déroulés suivant deux réunions tenues successivement le 17/04/2018 au MPEM à Nouakchott et le 14/05/2018 dans les locaux de la Garde Côtes Mauritanienne à Nouadhibou. Toutes ces deux réunions ont été présidées par son Excellence Dr Nani CHROUGHA, Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime, président du CCNADP.

Etaient présents :

La liste des membres présents à cette session est jointe en annexe 1 du PV.

Etaient absents et excusés :

- Mohamed Meihimid M'Barek Soueilim, Expert pêche;
- FALL Khayar, Ministère de l'Economie et des Finances;
- Mohamed YAHYA, MEF/NKKT;
- BAL Housseinou, ANZF/NDB ;
- Mohamed Abdel Khader, M.SIPM/NDB ;
- Mohamed Abidine Ould MAYIF, Université Nouakchott;
- Mohamed Ely BARHAM, DPC/MPEM.

Ouverture de la session

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président a déclaré ouvert les travaux de la deuxième session ordinaire au titre de 2018, du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries.

Puis le Secrétaire du CCNADP a fait lecture des points proposés à l'ordre du jour et qui sont soumis au Conseil pour les examiner et les valider.

L'ordre du jour validé comportait les points suivants:

1. Lecture du Procès Verbal de la 1^{ère} session ordinaire, tenue le 28 /01/2018 à Nouadhibou, et suivi des recommandations formulées lors de ladite session de janvier 2018 ;
2. Restitution des résultats de la mission d'évaluation de la production halieutique du secteur pour le 1^{er} trimestre de 2018 ;
3. Présentation de la proposition de plan actualisé de la pêcherie du poulpe, pour approbation;
4. Questions diverses.

Déroulement :

Point 1 : Lecture du PV de la 1^{ère} session ordinaire tenue le 28/01/2018 et suivi des recommandations

Une lecture du PV de la session du 28 Janvier 2018 a été faite par le secrétaire du Conseil, Monsieur Lamine CAMARA qui a ensuite présenté le bilan de mise en œuvre des recommandations de la dernière session du Conseil.

Ce bilan est résumé dans le tableau 1 ci-dessous :

Recommandations	Etat de réalisation	Commentaires
<i>R2 : Une réglementation des engins de pêche en termes d'envergure, de nombres de séries et de pots par série pour ce qui est des pots à poulpe</i>	Action réalisée en ce qui concerne la pêcherie du poulpe	Pris en considération dans la proposition de plan validée techniquement et actualisée en mars 2018
<i>R3 : Etudier et faire adopter des TACs saisonniers et de mettre à contribution les périodes d'arrêt pour faire des évaluations de stocks céphalopodes et apprécier le niveau d'exploitation des quotas.</i>	Les évaluations de la production du secteur, sont plus rapprochées	Le rapport du 1 ^{er} trimestre 2018 de la commission d'évaluation de la production du secteur est en cours de finalisation.
<i>R4 : Assujettir la licence céphalopode pêche artisanale à un tonnage ;</i>	Mesure pris par PAP poulpe	Proposition contenue dans le projet de plan poulpe, actualisé
<i>R5 : Réglementer les pirogues de servitude pour limiter le trafic en lien avec l'écoulement de production pêchée de façon illicite en haute mer.</i>	En cours de réalisation suite à l'immatriculation	Action en cours de réalisation suite à l'immatriculation des pirogues de la pêche artisanale
<i>R6 : Il a été recommandé de faire un courrier au Ministre pour l'application de la loi dans toute sa rigueur en ce qui concerne les juvéniles (interdiction de pêcher, de traiter, de transporter et de vendre)</i>	Action réalisée à travers modification en mars dernier du D/159-2015	Projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du D 159-2015, adopté en Conseil des Ministre lors d'une session tenue en mars 2018
<i>R7 : Permettre aux navires de la flotte nationale de pouvoir exploiter les concessions de pêche hauturière aux céphalopodes attribuées après le reversement et ce en conformité avec les conditions prévues par le contrat de concession.</i>	Action réalisée/DMM	

Notant avec satisfaction le niveau de réalisation des recommandations de la première session ordinaire de 2018, le Conseil a insisté sur la poursuite de l'action sur l'audit du zonage de l'ensemble des pêcheries, et prioritairement pour la pêcherie côtière aux poissons petits pélagiques qui a un caractère urgent.

Point 2 : Situation de la production halieutique du secteur du 1^{er} trimestre de 2018

L'évaluation de la production halieutique du secteur pour le 1^{er} trimestre de 2018, fait état des résultats préliminaires suivants:

- 400 000 tonnes de poissons auraient été pêchées par le régime national et dont plus de la moitié était transformée en farine !!
- 11000 tonnes de céphalopodes pêchés au cours des trois premiers mois de l'année 2018 ; ce qui avoisinerait, plus du tiers du TAC de cette même année pour tous segment d'exploitation confondus ;
- Les niveaux de productions enregistrés au niveau des autres pêcheries (crustacés, demersaux, ...) sont restés modestes au regard de leurs TACs respectifs de 2018.

Les discussions qui ont suivi cette présentation, ont fait ressortir les besoins de : (i) disposer de la production du régime étranger également pour apprécier la performance du secteur au premier trimestre 2018 et la production par type de segment d'exploitation pour en évaluer la performance en ce qui concerne la

pêcherie stratégique du poulpe (Pêche hauturière, pêche côtière et pêche artisanale). Le Conseil a également demandé qu'une situation exhaustive de l'évolution de la production de farine lui soit présentée.

Par ailleurs, le représentant du MEF et deux représentants de l'industrie des pêches, ont demandé au Conseil qu'un délai supplémentaire leur soit accordé en vue d'examiner la proposition de plan actualisée de la pêcherie du poulpe.

Considérant les gaps relevés sur le draft de rapport d'évaluation du 1^{er} trimestre 2018 et tenant compte de la doléance exprimée par certains membres du CCNADP au sujet de la proposition de plan actualisé de la pêcherie du poulpe, le Président a suggéré au Conseil, et celui-ci a accepté, de suspendre cette session pour permettre de peaufiner les résultats préliminaires d'évaluation de la production halieutique du secteur pour le 1^{er} trimestre de 2018.

Le président a suspendu la session en cours et qui sera ré-ouverte dans quatre semaines.

Réunion du 14/05/2018

Les travaux de la session du CCNADP entamés le 17 avril 2018 puis suspendus, ont repris le 14 Mai 2018 dans les locaux de la Garde Côtes Mauritanienne à Nouadhibou.

Conformément à l'ordre du jour de la session, les résultats révisés et complétés du rapport d'évaluation de la production halieutique pour le 1^{er} trimestre 2018 se déclinent comme suit :

	Céphalopode (T)	Crustacé (T)	Demersaux (T)	Poissons pélagique (T)	Farine poisson (T)	Total en poisson (T)
Régime National	10 901	736	16 408	10 204	33 025	203 374*
Régime étranger		668	6 020	102 828		109 516
Total production	10 901	1 404	22 428	113 032	33 025	312 890

*203374 = 10901 + 736 + 16408 + 10204 + (33025x5), étant supposé qu'une tonne de farine équivaut à 5 tonnes de poissons entiers.

Synthèse des résultats de l'évaluation de la production halieutique 1^{er} Trimestre 2018 :

La production totale : **312 890 T** en considérant qu'une (1) tonne de farine est obtenue à partir de cinq (5) tonnes de poissons entiers:

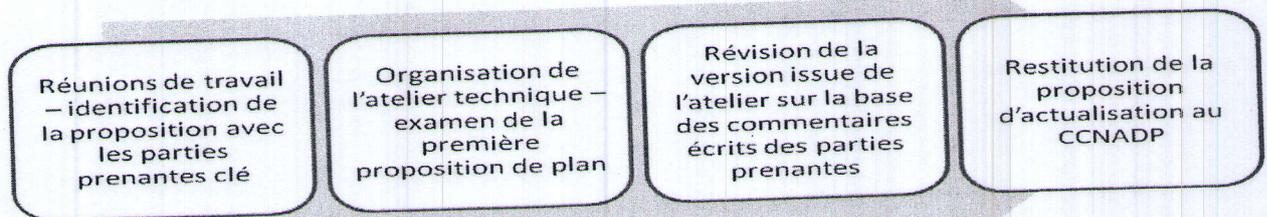
⇒ Régime national: **203 374 T**, soit 65% du total de la production du 1^{er} trimestre 2018, un bon indicateur sur la domestication des captures;

- ⇒ Régime étranger: **109 516 T** représentant 35% de la production halieutique du 1^{er} trimestre 2018
- ⇒ Le pélagique est évalué à **278 157 T**, soit 89% de la production totale du 1^{er} trimestre;
- ⇒ La farine de poisson représente 53% en volume soit **165 125 T** en poisson entier de la production totale, ont été transformé en farine et huile;
- ⇒ La production en céphalopode dépasse **10 901 T** et dont seulement **4768 T**
- ⇒ Serait l'effet de la pêche côtière céphalopodière et de la pêche hauturière céphalopodière

Considérant les résultats révisés et consolidés du rapport sur l'évaluation de la production halieutique, le Conseil a formulé des recommandations visant à: (i) mieux tracer la production du segment d'exploitation artisanal, (ii) statuer de façon définitive sur les tailles de première capture autorisée et (iii) apprécier l'efficacité du plan de reconversion des industries de farine et huile de poisson.

Point 3 : l'approbation de la proposition du plan actualisé du poulpe

Le consultant en charge d'appuyer l'actualisation du PAP-Poulpe est revenu sur les éléments de cadrage du plan ainsi que son processus d'actualisation et d'adoption politique, qui peut être schématisé comme ci dessous:



Les étapes schématisées ci-dessus ont été réalisées respectivement de la gauche vers la droite, suivant les dates : Mi-janvier 2018 ; 22 et 23 février 2018 ; Mars 2018 et le 17 Avril/14 Mai 2018.

Le consultant soulignera que la proposition de PAP-Poulpe actualisée met en place :

- 1) le cadre de gestion de la pêcherie :
 - pour assurer la durabilité de l'exploitation, fondée en priorité sur (art 4-10):
 - **TAC et respect des quotas...** qui suppose un contrôle strict et efficient (en aval des captures, mais aussi en amont des capacités de captures)
 - Protection de juvéniles et des reproducteurs
 - Réduction des impacts de la pêcherie sur l'environnement (ressources, habitats,...)
 - améliorer la contribution de la pêcherie à l'économie nationale (art 11-14):

[Signature manuscrite]

[Signature manuscrite]

- Création/partage équitable de la rente (limitation sur capacités, amélioration des rendements/capitalisation dans la valeur de quotas et redevances)
 - D'avantage d'emplois et de valeur ajoutée locale
- 2) Les mécanismes de mise en œuvre et de pilotage du PAP (art 15-18)
- Financement de la mise en œuvre du PAP,
 - Cadre de mise en œuvre des actions inscrites au PAP

Pilotage du plan par rapport aux objectifs de la pêche

En conclusion, La proposition du PAP actualisé a été élaborée avec la participation en amont et aval des parties prenantes. Elle définit les conditions appropriées, identifie les mesure pertinentes et détermine les mécanismes requis pour une gestion durable de la pêche et pour une amélioration de sa contribution à l'économie du secteur. Il précise les responsabilités des intervenants et offre une grande flexibilité à s'adapter:

- d'une part, aux fortes dynamiques de l'espèce et son milieu physique et,
- de l'autre, aux évolutions et fluctuations des contextes économique, social et technologique.

Au terme de la présentation de la proposition de plan actualisé de la pêche du poulpe, le Conseil s'est d'abord félicité de l'aboutissement du processus d'actualisation du PAP-Poulpe qui est d'une importance stratégique pour la Mauritanie. Le CCNADP a noté avec satisfaction que le processus d'actualisation était inclusif, endogène et de large participation.

Point 4 : Questions diverses.

Les points soulevés et commentaires formulés dans les questions diverses comportaient :

- l'application de l'interdiction de la catégorie commerciale **T8** de poulpe, a occasionné des difficultés économiques pour le segment hauturier principalement. Le Conseil recommande la tenue d'un atelier à ce sujet en juin 2018.
- il ressort des discussions qui ont suivi, que le Conseil reste ouvert à tout ce qui participe de la durabilité. Mais la loi portant code des pêches et ses textes d'application considère que la catégorie T8 est composé de juvéniles qui sont par conséquent non autorisés.
- Le CCNADP étant un cadre de concertation entre tous les acteurs, encourage le Gouvernement à prendre toutes les mesures allant dans le sens de la durabilité et de la transparence ;

Décisions du Conseil

D1 : Mise en place d'une commission présidée par Madame Nedwa Moctar NECH membre du CCNADP : cette commission a pour mission d'évaluer l'efficacité du plan de reconversion des industries de farine, mis en place par le MPEM ;

D2 : Approbation de la proposition de plan actualisé de la pêche de la poulpe et le Conseil donne son avis en vue de son adoption politique.

Recommandations

R1 : Améliorer le suivi de la production de la pêche artisanale, en mettant en œuvre, et ce de façon systématique, les fiches de collectes au niveau usine, redynamiser le SSPAC de l'IMROP et le programme observateurs scientifiques embarqués ;

R2 : Poursuivre l'effort de recherche scientifique sur l'éco-biologie du poulpe et les autres espèces d'intérêt pour l'exploitation afin de documenter d'avantage et compléter la liste sur les tailles de 1^{ère} capture autorisée ;

R3 : Mettre en place une commission d'évaluation du plan de reconversion des industries de farine et huile de poissons. Cette commission sera placée sous la présidence d'un représentant de la société civile membre du CCNADP ;

R4 : Vu les résultats des rapports d'évaluation de la production halieutique du secteur au 1^{er} trimestre, et considérant que le second trimestre ne comporte qu'un mois de pêche ciblant les céphalopodes, le Conseil recommande de concentrer les efforts de suivi sur le troisième trimestre afin de prévenir tout éventuel dépassement de quota avant la fin de l'année 2018.

Par ailleurs, le Conseil a reconduit les recommandations :

- sur l'audit du zonage de pêche ;
- Etudier et faire adopter des TACs saisonniers et de mettre à contribution les périodes d'arrêt pour faire des évaluations de stocks céphalopodes et apprécier le niveau d'exploitation des quotas ;
- Réglementer les pirogues de servitude pour limiter le trafic en lien avec l'écoulement de production pêchée de façon illicite en haute mer.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président du Conseil a déclaré close la 2^{ème} session du CCNADP, au titre de 2018.

Le Président du Conseil

Dr Nani CHROUGHA

Scrutateurs de la 2^{ème} session de 2018

Sid'Ahmed ABEID

Ahmed Salem BOUHEDA